

**LA COMMUNE
DE CENON SUR VIENNE**

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2020

L'an Deux mille vingt, le 26 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Cenon sur Vienne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Chai à 19 heures, sous la présidence de Mme LANDREAU Odile, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2020

PRÉSENTS : Mme LANDREAU, M. THIBAUT, Mme BIDAULT, M. SIMONÉ, Mme LIÈGE, M. COLIN, M. JEAUDET, M. RÉGNIER, M. VAUZELLE, M. MORON, Mme SPIEGEL, Mme SIMON, M. PICHEREAU, Mme BEAUVAIS, Mme LEVET, Mme RIBREAU, Mme BELLICAUD.

EXCUSÉS : M. LACROIX, Mme HORMANN

ABSENTS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BEAUVAIS Julia

ORDRE DU JOUR :

- Déclaration d'intention d'aliéner ;
- Renouvellement de la Convention Vision Plus parc éclairage public ;
- Avenant N°1 à la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti ;
- Achat groupé de gaz ;
- Demande d'augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint d'animation ;
- Soutien aux communes de l'arrière-pays niçois ;
- Questions diverses.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020

**APPROBATION DE LA CONVENTION VISION PLUS VERSION 2021
AVEC LA SAEML SORÉGIES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le transfert de compétence opéré par la Commune au profit du Syndicat ENERGIES VIENNE en matière d'éclairage public,

Vu la délibération 2020/14 du 18 février 2020 du Comité Syndical du Syndicat ENERGIES VIENNE approuvant la validation de la convention vision plus 2021 qui s'inscrit dans la continuité de la version et de son avenant ayant offert 2 options cumulables aux collectivités : l'option remplacement standard des lanternes et ou l'option de mâts provisoires

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire :

- APPROUVE la nouvelle Convention Vision Plus applicable à compter au 1^{er} janvier 2021 avec l'option Remplacement Standard des lanternes et choix 2 en modèle de lanternes

- AUTORISE Madame le Maire à signer la nouvelle Convention Vision Plus.

AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI

La convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti ayant pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles SORÉGIES s'engage à accompagner la Collectivité dans la réalisation d'opération d'économies d'énergie pour l'ensemble du patrimoine bâti de la Commune afin de favoriser la maîtrise de la demande en énergies et la mise en place de matériels performants signé le 4 juillet 2018 arrive à son terme le 31 décembre 2020.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n°2019-1320 du 9 décembre 2019 relatif aux certificats d'économie d'énergie et à la prolongation de la quatrième période d'obligation du dispositif, prolonge d'une année la durée de la quatrième période du dispositif des certificats d'économie d'énergie en modifiant l'article R221-1 du code de l'énergie sans modifier le rythme annuel d'obligation soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti.
- Autorise la signature de l'avenant par Madame le Maire.

CONVENTION POUR FOURNITURE DE GAZ

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de fourniture et d'acheminement du gaz naturel, avec la société PICOTY arrive à échéance le 30 juin 2021.

Elle propose donc une convention de mise à disposition d'un marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure avec l'UGAP.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Cenon sur Vienne de rejoindre le dispositif d'achat groupé proposé par la centrale d'achat public UGAP pour ses besoins propres en gaz naturel,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le recours à l'UGAP pour l'achat de gaz naturel et autorise le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

DEMANDE D'AUGMENTATION DE DURÉE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier d'un adjoint d'animation qui demande une modification de la durée hebdomadaire de son temps de travail.

Actuellement à 28 heures semaine, il souhaiterait un 35 heures motivé par le manque de temps pour mettre en place ses projets et les activités correspondant.

Mme le Maire souligne que les effectifs de l'école sont en baisse, les nécessités du service ne conduisent donc pas au projet de modification du temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas, à l'unanimité, augmenter la durée hebdomadaire du poste d'adjoint d'animation.

SOUTIEN AUX COMMUNES DE L'ARRIÈRE PAYS NIÇOIS

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de L'association des Maires de France qui présente un appel au don pour venir en aide à toutes les communes des Alpes Maritimes sinistrées, dévastées par la tempête Alex dans la nuit du 1^{er} au 2 Octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à :

- 12 voix pour octroyer 1 000.00€
- 2 voix pour octroyer 1 500.00€
- 1 voix contre
- 2 abstentions
-

La somme de 1 000.00€ sera donc versée au profit de l'association des Maires de France